



Villy
le Bouveret

Bulletin
d'informations
municipales

Le P'tiou de Villy

N°39
DECEMBRE
2025

SOMMAIRE

p.2 - CADRE DE VIE

Le cimetière

Les ressources en eau

Les déchets alimentaires

Ville prudente

ÉDITO

Chères Favies, chers Favis,

A l'heure où s'achève une année marquée par l'agitation politique nationale mais aussi par la concrétisation des derniers projets de ce mandat qui s'achève, au nom de l'ensemble de l'équipe municipale, je tiens à vous adresser nos vœux les plus chaleureux pour les fêtes de Noël. J'espère qu'elles vous apporteront joie, réconfort et moments précieux pour chacun et chacune d'entre vous.

Ces derniers mois ont été l'occasion de poursuivre l'action communale en finalisant les travaux prévus dans notre feuille de route.

Ce travail, fruit d'un engagement collectif, a été réalisé par votre équipe d'élus et d'agents et je souhaite saluer toutes celles et ceux qui y ont contribué au quotidien, y compris l'ensemble des bénévoles du Cercle Rural qui anime notre village, créant des espaces précieux de rencontres et de festivités qui sont un atout pour la proximité de la bonne entente.

A l'approche des prochaines échéances électorales, je souhaite également vous informer que nous finalisons la constitution d'une équipe qui vous proposera de porter une vision ambitieuse, bienveillante et fidèle à nos valeurs favies.

Dans cette période où notre village s'illumine et où les familles se rassemblent, prenons le temps de savourer cette parenthèse de fin d'année en nous préparant à aborder la nouvelle année avec confiance et sérénité.

Avec l'équipe municipale et le conseil municipal des jeunes je vous donne rendez-vous à la cérémonie des vœux le 24 janvier prochain pour partager complicité, convivialité et plaisir d'être ensemble.

Très belles fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

Le Maire,

Jean-Marc BOUCHET



DOSSIER



p. 4

Les acquisitions foncières

p.6 - VIE ASSOCIATIVE

La bibliothèque

p.7- VIE QUOTIDIENNE

Atelier CROMA

p.8- RETOUR EN IMAGES

p.10- INTERCOMMUNALITE

Syr'Usses

La recyclerie

p.12 - INFOS - AGENDA

Démarches administratives

Agenda

Informations utiles



Le cimetière

Des nouveautés pour les concessions

Nous l'avions évoqué sur notre P'tiou du mois de juillet de cette année, des aménagements ont été effectués au cimetière récemment

En plus du nouveau colombarium et du retrait de certaines anciennes concessions laissées à l'abandon, nous avons posé une note sur les grilles avant la Toussaint.

En effet, de nombreuses concessions sont actuellement installées sur le carré « commun ». Ces emplacements devront prochainement répondre au régime des concessions trentenaires.

Nous demandons donc aux familles dont les défunts sont inhumés dans les concessions du carré commun et qui n'ont pas encore conclu de contrat de

concession en mairie de se faire connaître dès que possible.



Ressources en eau

Une solidarité payante



La période estivale de 2025 a une nouvelle fois rimée avec des restrictions en eau.

Le bassin versant des Usse est passé par divers niveau d'alerte et cela a occasionné plusieurs problèmes de distribution d'eau potable.

La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles et la commune de Villy le Bouveret ont demandé aux habitants de maîtriser leur consommation d'eau pour économiser au mieux cette précieuse ressource.

L'effort a été efficace et nous remercions sincèrement l'ensemble des Favis d'avoir été solidaire et responsable dans cette restriction temporaire.

Grâce à vous, la période de restriction n'a duré que quelques jours.

Déchets alimentaires

Une nouvelle borne de collecte

L'offre de gestion raisonnée des déchets s'est étoffée cet été avec l'ajout d'un bloc réservé aux déchets alimentaires.

C'est une nouveauté sur la commune qui est installée par la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

Le bloc pour les déchets alimentaires est situé au Chef-Lieu.

Toutes les explications concernant le type de déchet et les contenants sont expliqués directement sur le point de collecte.

N'hésitez pas à prendre le réflexe d'y déposer vos déchets alimentaires !



Point de collecte devant le rond-point de l'école

Ville prudente

Une reconnaissance pour notre commune



Zone de rencontre devant l'école

La commune de Villy le Bouveret œuvre en permanence pour la sécurité des usagers de la route. C'est pour acter cet engagement que nous avons candidaté cette année en vue d'obtenir le label « Ville Prudente ».

À l'occasion du 107e Congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France (AMF) qui s'est tenu à Paris du 18 au 20 novembre 2025, l'association Prévention Routière et ses partenaires ont dévoilé le palmarès des 179 nouvelles labellisations de la 8e édition du label « Ville Prudente ». Ce label récompense les communes qui, quelle que soit leur taille, s'engagent pour la prévention et la sécurité routière.

Le jury national se réunit chaque année, en septembre, pour définir l'attribution du nombre de cœurs. À la suite des délibérations, les communes labellisées se voient remettre leur panneau « Ville Prudente » ou « Village Prudent » à disposer en entrée de ville. L'obtention de ce label témoigne de l'engagement des élus pour la prévention et de la sécurité routière.

Nous avons donc le plaisir de vous annoncer que la commune de Villy le Bouveret a obtenu le label cette année : le fruit d'efforts constants en matière de sécurité routière !



Carrefour Chez Viollet



Liaison douce Chez Bestiat

VILLE PRUDENTE

Les acquisitions foncières

La commune de Villy le Bouveret accorde une importance capitale à la gestion de l'aménagement et à la protection des espaces naturels, forestiers et agricoles.

La commune est actuellement propriétaire de certaines parcelles situées aux quatre coins de notre territoire. La diversité de ses terrains est multiple : certains sont constructibles alors que d'autres sont sur des zones d'espace boisé classé. Le règlement du Plan Local d'Urbanisme s'applique donc sur les parcelles de la commune comme n'importe quelle autre parcelle appartenant à un propriétaire privé.

Les terrains de la commune font partie du domaine privé communal. C'est-à-dire qu'ils sont propriété de la commune et ne sont pas intégrés au domaine public.

Les principes d'aménagements



Vue aérienne du chef-lieu

Certaines parcelles sont situées dans des endroits « stratégiques » : des secteurs constructibles avec des enjeux importants. Cela est souvent le cas pour des terrains au chef-lieu.

Les acquisitions parcellaires permettent à la commune de contrôler les éventuelles constructions qui peuvent être envisagées.

Les enjeux fonciers et la proximité avec la Suisse font que les demandes de logement ne cessent de croître dans notre territoire. Désormais, le SCOT du Bassin Annécien dont nous dépendons, nous emmène vers une forte densification des chefs-lieux. Cette densification se matérialise par des constructions plus grandes de type logements collectifs.

Les acquisitions sont donc la garantie que la commune reste maître du jeu sur les aménagements de ses parcelles, tout en respectant le Plan Local d'Urbanisme. Une urbanisation maîtrisée évite une densification trop importante avec les nuisances associées (problèmes de stationnement, conflits de voisinage...)



La préservation des espaces « sensibles »

Dans leur grande majorité, les parcelles communales sont situées dans les zones agricoles ou naturelles.

Les acquisitions en zone agricole permettent un maintien de l'agriculture en cours car nous concluons des baux ruraux avec les agriculteurs. Cela les protège et leur assure de pouvoir continuer à travailler les terres. La préservation des espaces agricoles est une priorité pour la commune. Face à l'étalement urbain, il est nécessaire de permettre aux agriculteurs de pouvoir continuer leur activité dans les meilleures conditions possibles.

Les autres parcelles en zone naturelles sont, pour la plupart, situées dans des zones humides ou sont concernées par un espace boisé classé. Ces servitudes d'utilité publique, mentionnées dans le plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme, apportent une restriction d'utilisation du sol. Par exemple, les espaces boisés classés doivent être conservés pour préserver la biodiversité ou maintenir les rives le long des cours d'eau.

Comment se passe l'acquisition d'une parcelle à Villy le Bouveret ?



Dans un premier cas, le propriétaire d'une parcelle peut contacter la mairie s'il est vendeur. La commune demande l'avis à France Domaines, qui fait une estimation du montant de la ou les parcelles.

Dans un second cas, c'est la commune qui peut proposer l'acquisition à un propriétaire. Ce cas de figure se présente principalement lorsque les terrains sont situés dans des secteurs stratégiques ou que la commune est déjà propriétaire des parcelles limitrophes.

Dans les deux options et si l'accord se fait, un acte notarié ou un acte administratif est établi.

Si vous souhaitez plus d'informations sur la procédure, le service urbanisme de la mairie est à votre disposition.

La bibliothèque

Venez (re) découvrir le Bateau Live

Le Bateau Livre est un lieu chaleureux au cœur du chef lieu, qui prend vie grâce à vous et aux 6 bénévoles qui le font vivre trois fois par semaine, les mardis, mercredis et vendredis, de 16h30 à 18h.

Au-delà de la bibliothèque, c'est un lieu d'échanges où vous avez la possibilité de venir découvrir les livres proposés, mais également de prendre un thé ou un café et de partager vos coups de cœurs, vos envies pour compléter la collection déjà présente, mais également vos idées d'animations ou de temps forts.

Les enfants peuvent feuilleter et emprunter des albums jeunesse, des BD, des mangas, des romans, des documentaires, et les ados et adultes trouveront également une belle proposition d'ouvrages, tels que romans, BD, documentaires..

Grâce à un partenariat avec Savoie Biblio, des nouveautés sont régulièrement disponibles afin de vous permettre de découvrir toujours de nouvelles lectures, mais aussi de commander et réserver des livres que vous souhaiteriez découvrir et qui ne sont pas dans nos rayons.

Vous y trouverez également une grainothèque, où chacun est libre de donner et de prendre des graines pour compléter son potager !

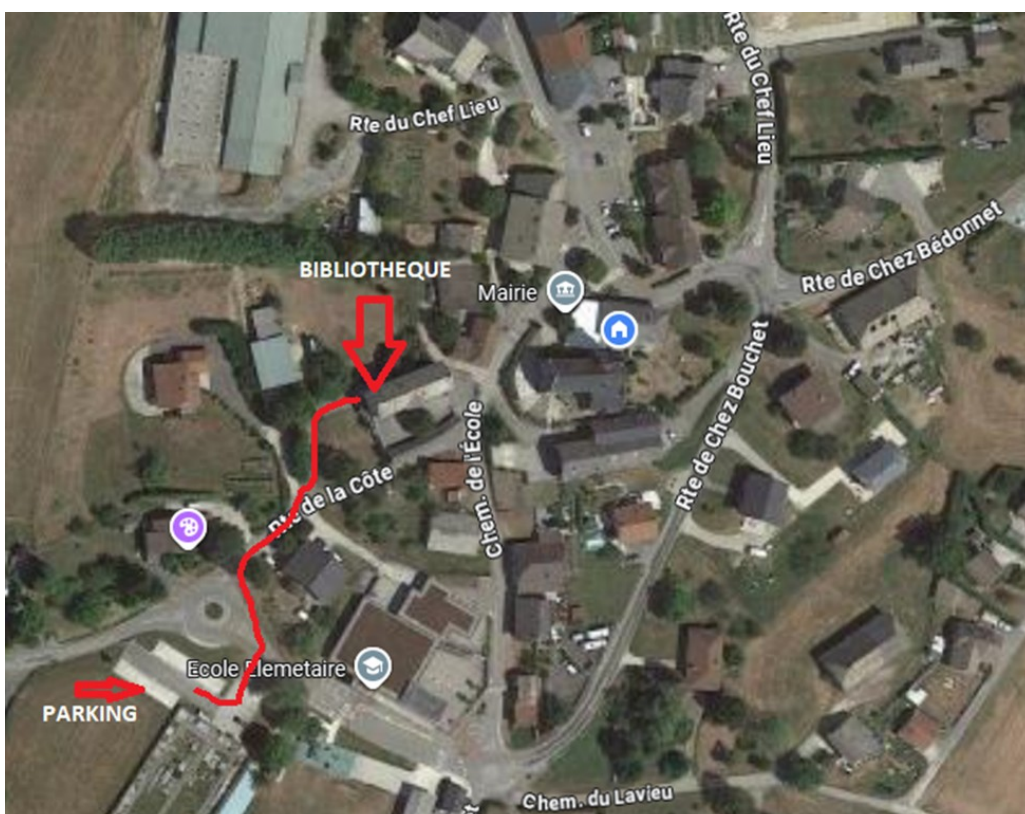
L'équipe de bénévoles organise tout au long de l'année des temps forts, ouverts à tous, tels que des ateliers d'écriture, des projections de documentaires, ou encore des contes sous les arbres lors des beaux jours. Les dates sont communiquées sur les réseaux ou sur le site internet de Villy le Bouveret.

Les enfants du périscolaire y sont également accueillis avec leurs animateurs tous les quinze jours, le vendredi, et peuvent participer à une animation proposée par une bénévole de la bibliothèque, ou regarder les livres de leur choix.

Deux séances de cinéma se sont déroulées le mardi 4 novembre, et le mardi 18 novembre, à 20h, pour la projection de 2 documentaires, dans le cadre de l'édition 2025 de « Chemin des toiles ».

N'hésitez pas à venir nous rendre visite lors d'une prochaine permanence, afin de découvrir ou re-découvrir le Bateau Livre, et de faire vivre ce beau lieu de culture au sein de notre village.

Pour venir à la bibliothèque :



Atelier CROMA

Découvrez l'activité passionnante de Zoé, restauratrice d'œuvres d'art



Zoé utilise des techniques modernes mais aussi certaines techniques traditionnelles ayant fait leurs preuves à travers les âges. Le but final étant de prendre soin de vos œuvres dans les meilleures conditions possibles.

Remise dans le plan de l'œuvre par un cartonnage (papier de protection).
Photo en lumière rasante.



Chaque œuvre est traitée individuellement selon ses besoins propres. Ces derniers sont déterminés après analyses précises des matériaux constitutifs et leurs caractéristiques.



Avant



Refixage d'une peinture en fort soulèvement.



Après

Regardez la vidéo du traitement de cette œuvre !



CROMA

Conservation Restauration
d'Œuvres Modernes et Anciennes

Zoé Sallin

ateliercroma.fr
(+33)6 66 74 38 13

zoe@ateliercroma.fr
[@ateliercroma](https://www.instagram.com/ateliercroma)

Situé entre Annecy et Genève au
292 route de chez Bouchet, 74350 Villy-le-Bouveret
(sur prise de rendez-vous)



RETOUR EN IMAGES



1er septembre : café de la rentrée



6 septembre : repas du village



19 septembre : élection Conseil Municipal des Jeunes



10 octobre : course longue de l'USEP à Cruseilles



12 octobre : anniversaire de la recyclerie



Octobre : décorations pour octobre Rose



11 novembre : commémorations



22 novembre : trail des Bornes à Villy le Bouveret



14 novembre : repas des retraités et des séniors



5 décembre : illumination du sapin de Graines de Favis



6 décembre : marché de Noël de l'APE

Syr'Usses

Un été (encore) sec pour la rivière des Usses



Crédit photo : Syr'Usses

Cette année, la sécheresse a été moins prononcée qu'en 2022 mais des disparités se sont fait sentir sur le territoire. L'état de la ressource en eau a oscillé, alternant des périodes de débit très bas et de remontées fortes temporaires lors d'épisodes orageux. Certains secteurs, notamment à l'amont, ont été plus impactés par cette diminution de la ressource en eau, engendrant pour certaines communes un ravitaillement en eau potable.

Rappelons que le bassin versant des Usses n'a que très peu de stockage naturel d'eau, les nappes phréatiques sont peu profondes du fait du sous-sol karstique. De plus, le cours d'eau principal des Usses a son débit qui fluctue au gré des pluies. L'absence de neige ces dernières années ne permet plus une alimentation continue au printemps comme c'était le cas auparavant. Notons également, que les épisodes de fortes pluies ne permettent pas toujours de faire remonter les débits sur le long terme (plusieurs semaines, voire mois consécutifs).

Les effets du changement climatique sont déjà visibles pour la rivière et le syndicat de rivières les Usses estime que le débit pourrait baisser encore plus d'ici 2030-2050, entre juin et octobre.

Le syndicat de rivières les Usses est une collectivité territoriale dont le siège est situé à Bassy. Son territoire d'intervention couvre le bassin versant de la rivière les Usses et les affluents du Rhône côté Haute-Savoie entre Clarafond-Arcine et Seyssel. Cela représente 48 communes, pour 6 intercommunalités et environ 36 000 habitants. Il œuvre pour la préservation des milieux aquatiques et de la ressource en eau, réalise des travaux d'envergure en rivière et restaure des zones humides dégradées. Le Syr'Usses mène aussi des actions de sensibilisation auprès des scolaires, des familles, des professionnels. Il suit l'évolution du territoire, accompagne les communes dans un développement durable et apporte son conseil et expertise à tous porteurs de projets.

Retrouvez toutes nos actualités sur notre site internet : <http://www.rivieres-usses.com> et notre page Facebook Syr'Usses, Syndicat de Rivière Les Usses.

**BÉNÉFICIEZ DE 50 € D'AIDE À L'ACHAT
POUR UN RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE**

Le Syr'Usses lance une initiative d'aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie sur le bassin versant des Usses !



Opération sous conditions, avec participation à des ateliers sur les économies d'eau.

Pour plus d'informations



La recyclerie

Sauvé d'la Benne

La recyclerie Sauvé d'la Benne à Cruseilles a fêté ses deux ans en octobre 2025.

Mais la recyclerie, c'est quoi ?

C'est une association d'une vingtaine de bénévoles actifs, qui réceptionnent, trient, vérifient, réparent, mettent en boutique les dons qui lui sont amenés, pour les proposer à bas prix dans sa boutique. Le but est de sauver tout ce qui peut avoir une seconde vie, afin de préserver l'environnement et favoriser l'achat de seconde main. Et tout ce qui n'est pas réutilisable, les bénévoles doivent l'amener à la déchetterie. La seconde main est l'avenir d'un monde meilleur.

Mais à quoi servent les ventes réalisées ? La recyclerie se crée une épargne, car l'objectif est de trouver un local plus grand et plus adapté afin de proposer une offre plus complète, et pourquoi pas proposer des emplois par la suite. Toute l'équipe recherche activement de

meilleurs locaux sur Cruseilles. La recyclerie peut également aider d'autres associations d'intérêt commun; aujourd'hui on recense 16 associations aidées ou partenariats créés.

Depuis les relevés effectués depuis 10 mois à l'arrivée des dons, la recyclerie a sauvé 12 tonnes de la benne, dont 5.3 tonnes de vêtements, 2.6 tonnes de livres, 1.2 tonnes de vaisselle et décoration, 1.1 tonnes de jeux...

L'objectif est simple, diminuer l'impact environnemental de la consommation d'aujourd'hui et permettre des achats à tout petits prix.

Les dons acceptés sont : objets, jeux et jouets, vaisselle, livres, électroménager, informatique, peluches, vêtements, chaussures... en bon état. Si vous considérez qu'il ne peut plus être utilisé convenablement, les personnes en charge de la réception des dons refuseront les objets.

Les vêtements chauds sont acceptés pendant la période hivernale, et inversement, les vêtements légers sont acceptés pendant la période estivale, par manque d'espace. Les dons de vêtements sont limités à 2 sacs par personne.

La recyclerie est ouverte le mercredi et le samedi, de 14h à 17h (heures d'hiver- 18h en été) et le jeudi matin de 9h à 12h00. La boutique se situe au 20 route des Dronières à Cruseilles, un grand parking juste en face est disponible. Les dons sont acceptés pendant les heures d'ouverture. Les dons sauvages ne sont pas autorisés devant la recyclerie, et peuvent être amendables.

Au plaisir de vous y retrouver, que ce soit au magasin, ou au sein de l'équipe de bénévoles. Si vous êtes intéressé pour rejoindre ce beau projet, n'hésitez pas à venir nous rencontrer !

Julie, habitante de Menthonnex-en-Bornes, bénévole à la recyclerie depuis 2 mois et à la bibliothèque de Villy depuis 6 mois, et Cindie, habitante de Villy, bénévole à la recyclerie depuis 1an.



Crédit photo : la recyclerie

Démarches administratives

Inscriptions sur les listes électorales

Les échéances des prochaines élections approchant, nous vous conseillons de procéder à votre inscription sur la liste électorale de la commune dans les meilleurs délais.

Pour ce faire, vous avez deux possibilités :

- 1 - démarche en ligne sur le site internet : www.servicepublic.fr. La procédure est simple et vous serez guidé tout au long.
- 2 - directement en mairie aux horaires d'ouverture

Dans les deux cas, il faudra vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile récent.

Si vous êtes nouveaux arrivants sur la commune, il faudra également faire votre inscription à Villy le Bouveret afin d'être radié de la liste de votre précédente commune de résidence.

Les services de la mairie sont disponibles pour plus de renseignements !

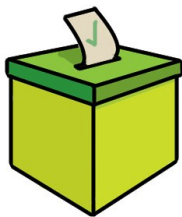
Recensement citoyen

Le recensement citoyen est obligatoire pour tous les jeunes de 16 ans. Cette démarche est à effectuer en mairie à partir du premier jour des 16 ans et doit être réalisée dans un délai de 3 mois maximum à compter de ce jour.

Après avoir fait votre recensement citoyen : le jeune obtient une attestation de recensement qui est indispensable pour pouvoir s'inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France.

La convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC) sera ensuite envoyée.

De plus, le jeune est automatiquement inscrit sur les listes électorales dès le 18^e anniversaire et pourra alors voter sans autre démarche.



Les évènements à Villy :

- * 14 décembre : Apéro de Noël - Cercle Rural
- * 20 décembre à 17h - Parade des tracteurs lumineux
- * 21 décembre : Concert Cœur des Bornes
- * 9 janvier : Collecte de sang - Salle du Cercle
- * 10 janvier : Soirée raclette - Cercle Rural
- * 24 janvier à 19h - Vœux du Maire



Horaires d'ouverture de la mairie au public :

lundi 13h30-17h00
jeudi 14h00-18h30



Congés de fin d'année : La mairie sera exceptionnellement fermée du mardi 23 décembre 2025 au vendredi 2 janvier 2026 inclus.

☎ +33(0)4 50 68 08 09

🌐 mairie@villy-le-bouveret.fr